

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/11057/Add.558
2 décembre 1974

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Le chef d'état-major de l'ONUST a communiqué les renseignements ci-après concernant l'évolution de la situation dans le secteur Israël-Liban pendant la période allant du 25 novembre au 1er décembre 1974 :

1. Les activités dans le secteur ont augmenté pendant la période considérée. Il y a eu un tir d'artillerie intense dans la partie occidentale du secteur du 29 novembre au 1er décembre. Au cours de la même période, on a également signalé des activités navales et une attaque aérienne.

2. Des membres des forces israéliennes ont continué à occuper quotidiennement, pendant la journée, trois positions situées du côté libanais de la ligne de démarcation de l'armistice (LDA), près des poteaux-frontière 11 (CA 1799-2788) 1/, 19 (CA 1907-2749) et 33 (CA 2004-2904).

3. Dans 41 cas des tirs ont été effectués à travers la LDA, l'un d'entre eux comportant un échange de feux, et dans cinq autres cas la LDA a été franchie. Ces incidents ont été signalés aux dates ci-après :

a) Le PO Lab (CA 1643-2772), au sud du village de Labouna, a signalé un tir d'armes individuelles les 25 et 26 novembre et un tir d'arme automatique le 26 novembre, tous par les forces israéliennes.

b) Le PO Hin (CA 1770-2790), à l'est du village de Marouahine, a signalé un tir d'arme automatique les 25, 28 et 29 novembre et le 1er décembre et un tir de mortier et d'artillerie les 29 novembre et 1er décembre, tous ces tirs par les forces israéliennes. Un échange de feux d'armes automatiques entre les forces israéliennes et des forces non identifiées à l'est-nord-est du PO a été signalé le 30 novembre.

c) Le PO Ras (CA 1920-2785), au sud-est du village de Maroun Er Ras, a signalé un tir d'armes individuelles les 25 et 26 novembre, un tir d'artillerie le 26 novembre et un tir d'arme automatique le 27 novembre, tous ces tirs par les forces israéliennes.

1/ CA : coordonnées approximatives.

d) Le PO Khiam (CA 2071-3025), au sud du village d'El Khiam, a signalé un tir d'artillerie les 26, 28, 29 et 30 novembre et le 1er décembre par les forces israéliennes.

e) Le poste avancé de Nakoura (CA 1629-2805), sur la côte près du village de Nakoura, a signalé que des navires de guerre des forces israéliennes avaient pénétré dans les eaux territoriales le 29 novembre (trois fois) et le 30 novembre et le 1er décembre (une fois chacun de ces deux jours). Il a également signalé un tir d'arme automatique par un navire de guerre des forces israéliennes le 29 novembre.

4. Une attaque aérienne par des avions à réaction des forces israéliennes a été signalée le 30 novembre (S/11057/Add.557). En outre, il y a eu sept survols signalés pendant la période considérée. Des survols par des avions à réaction des forces israéliennes ont été signalés les 26 et 30 novembre et le 1er décembre (un survol chaque jour) et le 27 novembre (deux survols). Deux survols par des avions à réaction non identifiés ont été signalés le 26 novembre. Ces appareils ont été observés alors qu'ils traversaient la LDA à l'est du PO Khiam, puis alors qu'ils volaient du sud au nord en s'orientant vers le nord-ouest; les observateurs militaires de l'ONU n'ont pu identifier les avions en raison de la nébulosité.

5. Les autorités libanaises ont déposé les 34 plaintes suivantes pendant la période considérée :

a) Selon 15 de ces plaintes, des projectiles tirés par les forces israéliennes seraient tombés en territoire libanais. Onze de ces plaintes ont été confirmées par les observateurs de l'ONU, sauf en ce qui concerne les dommages.

b) Six plaintes portent sur des survols par des avions à réaction des forces israéliennes. Cinq plaintes ont été confirmées.

c) Une plainte porte sur un survol par un hélicoptère des forces israéliennes. Cette plainte n'a pas été confirmée.

d) Selon trois plaintes, des navires de guerre des forces israéliennes auraient pénétré dans les eaux territoriales libanaises le 29 et le 30 novembre. Ces trois plaintes ont été confirmées.

e) Selon sept plaintes, des patrouilles des forces israéliennes auraient pénétré quotidiennement en territoire libanais dans la région de Chebaa (CA 2200-3055) et de Rmaich (CA 1847-2760). La pénétration dans la région de Rmaich a été confirmée les 25 et 30 novembre. Les autres plaintes n'ont pas été confirmées; les lieux où se seraient produits ces incidents sont situés hors du champ d'observation des postes de l'ONU.

f) En outre, deux plaintes étaient accompagnées de la demande qu'une enquête soit menée par les observateurs militaires de l'ONU. Le paragraphe 6 ci-après traite de ces plaintes.

6. Deux enquêtes ont été menées par les observateurs militaires de l'ONU pendant la période considérée. Elles ont été toutes les deux demandées par les autorités libanaises et autorisées par le chef d'état-major de l'ONUST. Elles étaient les suivantes :

a) La première concernait une plainte libanaise selon laquelle le 22 novembre des forces israéliennes auraient pénétré en territoire libanais près du poteau-frontière 18 (CA 1680-2740) et construit des fortifications. Cette enquête a eu lieu le 25 novembre. La plainte a été confirmée en ce qui concerne la construction de fortifications en territoire libanais.

b) L'autre enquête concernait une plainte libanaise selon laquelle le 30 novembre des avions à réaction des forces israéliennes auraient attaqué avec des bombes et des roquettes près de Kafra (CA 1830-2865), détruisant une maison et endommageant du matériel et des cultures. L'enquête a eu lieu le 1er décembre. Dans le cadre de cette plainte, il convient de mentionner que le PO Lab a signalé une attaque aérienne dans la même région le 30 novembre (voir S/11057/Add.557). Les résultats de l'enquête et le rapport du PO Lab confirment cette plainte.